

AVIS PUBLIC

CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MONTMAGNY

Avis public est, par la présente, donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière de ladite MRC, que le 10 septembre 2002, la MRC de Montmagny a adopté par résolution son *Projet de plan de gestion des matières résiduelles*. Conformément aux articles 53.12 et 53.13 de la **Loi sur la qualité de l'environnement**, ce projet doit être soumis à la consultation publique. À cet effet, deux (2) assemblées publiques seront tenues aux lieux, heures et dates suivants :

JEUDI LE 7 NOVEMBRE 2002 À 19H30

Salle paroissiale de Saint-Fabien-de-Panet
213, de la Salle
Saint-Fabien-de-Panet, Qc

LUNDI LE 18 NOVEMBRE 2002 À 19H30

MRC de Montmagny
159, rue Saint-Louis
Montmagny, Qc
Local 236

Mise en contexte

En septembre 1998, le ministre de l'Environnement du Québec a déposé *Le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ce plan d'action est devenu, en septembre 2000, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui a comme objectif général de **mettre en valeur plus de 65% des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement au Québec d'ici 2008**.

Résumé du plan de gestion de la MRC de Montmagny

Il s'est généré au total en 2000 plus de 28 240 tonnes de matières résiduelles dans la MRC de Montmagny, soit une moyenne de 1,19 tonne par personne. De ce total, 26 920 tonnes ont été éliminées dans les lieux d'enfouissement et 1 320 tonnes ont été mises en valeur soit par la collecte sélective ou par les systèmes de consignes. Pour satisfaire aux exigences de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, soit mettre en valeur 65% de ce qui peut être valorisé, la MRC de Montmagny doit adopter des mesures qui lui permettront de soustraire 15 606 tonnes de l'élimination. Ces mesures se résument aux scénarios suivants :

Matières recyclables (papier, carton, verre, métal, plastique) :

- mise en place de la collecte sélective porte-à-porte en septembre 2002

Matières putrescibles (feuilles, gazon, déchets de tables) :

- campagne de sensibilisation pour laisser le gazon au sol lors de la coupe
- campagne d'information pour promouvoir le compostage domestique
- mise en place d'unités de compostage de feuilles chez des exploitants agricoles

Bois :

- favoriser la mise en place d'un centre de tri des matériaux secs (déchetterie)
- interdire l'enfouissement du bois dans les sites d'enfouissement du territoire

Fibres sanitaires (papiers essuie-tout, papiers, mouchoirs) :

- campagne d'information pour promouvoir le compostage domestique

Textiles et encombrants (gros objets, électro-ménagers, meubles) :

- favoriser la mise en place d'une ressourcerie qui intégrerait l'option friperie

Résidus domestiques dangereux (peintures, huiles usées, solvants, batteries) :

- maintenir temporairement la tenue de la journée annuelle de collecte au site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles
- Instaurer temporairement une journée annuelle de collecte au site d'enfouissement de L'Islet-sud
- Favoriser la mise en place de dépôts permanents de collecte dans l'ensemble du territoire

Matières consignées à remplissage unique :

- encourager les groupes scolaires ou autres à faire des collectes de cannettes et bouteilles pour leurs différentes campagnes de financement
- cibler certains endroits publics pour installer des gobe-cannettes
- faire la promotion auprès des entreprises d'organiser à l'interne un système de récupération de ces matières

Résidus de construction et démolition :

- favoriser la mise en place d'une déchetterie avec centre de tri des matériaux secs.

Une copie du *Projet de plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de Montmagny peut être consultée dès maintenant dans les bureaux de chacune des municipalités de la MRC, ainsi qu'au bureau de la MRC de Montmagny situé au 159, rue Saint-Louis, à Montmagny aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Montmagny, ce 16 septembre 2002.

Nancy Labrecque, secrétaire-trésorière